

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 est voté le 08/04/2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Communauté de Communes.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 25/03/2025

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Eau.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 5 093 619 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 33 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 5 130 838 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la régie Eau :

- La vente d'eau, soit : 3 110 000 €
- Les redevances Agence de l'eau : 559 000 €,
- Les travaux de pose de compteurs et frais d'inscription : 270 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 740 920	Excédent brut reporté	1 188 040
Dépenses de personnel	1 696 600	Recettes des services	4 552 000
Autres dépenses de gestion courante	25 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières	17 688	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles	8 000	Autres recettes de gestion courante	0
Agence de l'eau	714 890	Recettes exceptionnelles	20 000
Provisions	139 685	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	4 342 783	Autres recettes	100 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	788 055	Total recettes réelles	5 860 040
Virement à la section d'investissement	1 150 821	Produits (écritures d'ordre entre sections)	421 619
Total général	6 281 659	Total général	6 281 659

c) Analyse tarifaire du service pour 2025 :

Le tarif se compose :

- D'une part fixe, de 35.00 €/an pour un compteur de calibre 3m3
- D'une part variable de 1.15€/m3 pour les consommations entre 1 et 120 m3
1.50€/m3 pour les consommations entre 121 et 330 m3
2.20€/m3 pour les consommations au-delà de 331 m3
- D'une redevance Agence de l'Eau « préservation des ressources en Eau », de 0.06831€/m3
- D'une redevance Agence de l'Eau « consommation eau » de 0.43€/m3
- D'une redevance Agence de l'eau « performance des réseaux d'eau » de 0.01 € / m3

- De la TVA à 2.1%

Le tarif moyen résultant pour une facture de 120m3 est de 1.99€/m3 TTC en 2024 soit un niveau performant (la moyenne nationale étant à 2.13 €/m3 en 2024).

d) Les reprises sur provisions.

Les reprises sur provisions sont limitées à 100 000 € et concernent une liste d'admissions en non-valeur proposée par le trésorier de Borgo et délibérée en assemblée.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	1 156 365
Remboursement d'emprunts	161 396		
Travaux	2 545 105	Virement de la section de fonctionnement	1 150 821
Etudes	128 100	FCTVA	
Autres		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	160 980
Charges (écritures d'ordre entre sections)	421 629	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	788 055
Total général	3 256 221	Total général	3 256 221

c) Les opérations d'investissements 2025 sont les suivantes :

Opération	Programme d'investissement	Dépenses HT	Recettes	Solde à Financer
103	Etanchéités des réservoirs	140 000.00		140 000.00
400	Protection des captages	150 000.00		150 000.00
800	Renforcement des capacités de stockage	130 000.00		130 000.00
1400	Mise en application du schéma directeur	871 310.00		871 310.00
101	Matériel	500 000.00	60 000.00	440 000.00
300	Augmentation de la capacité de pompage de la station du golo	83 795.00	50 277.00*	33 518.00
300	Travaux courants	600 000.00		600 000.00
300	Dévoisement du réseau AEP du passage à gué du Bévinco – Commune de Biguglia)	70 000.00		70 000.00
900	Appel à projets	45 100.00		45 100.00
1100	Schéma directeur AEP Plaine	83 000.00	26 600.00	56 400.00
1300	Pose de vannes de sectionnement		74 380.00	- 74 380.00
		2 673 205.00	160 980.00	2 512 225.00

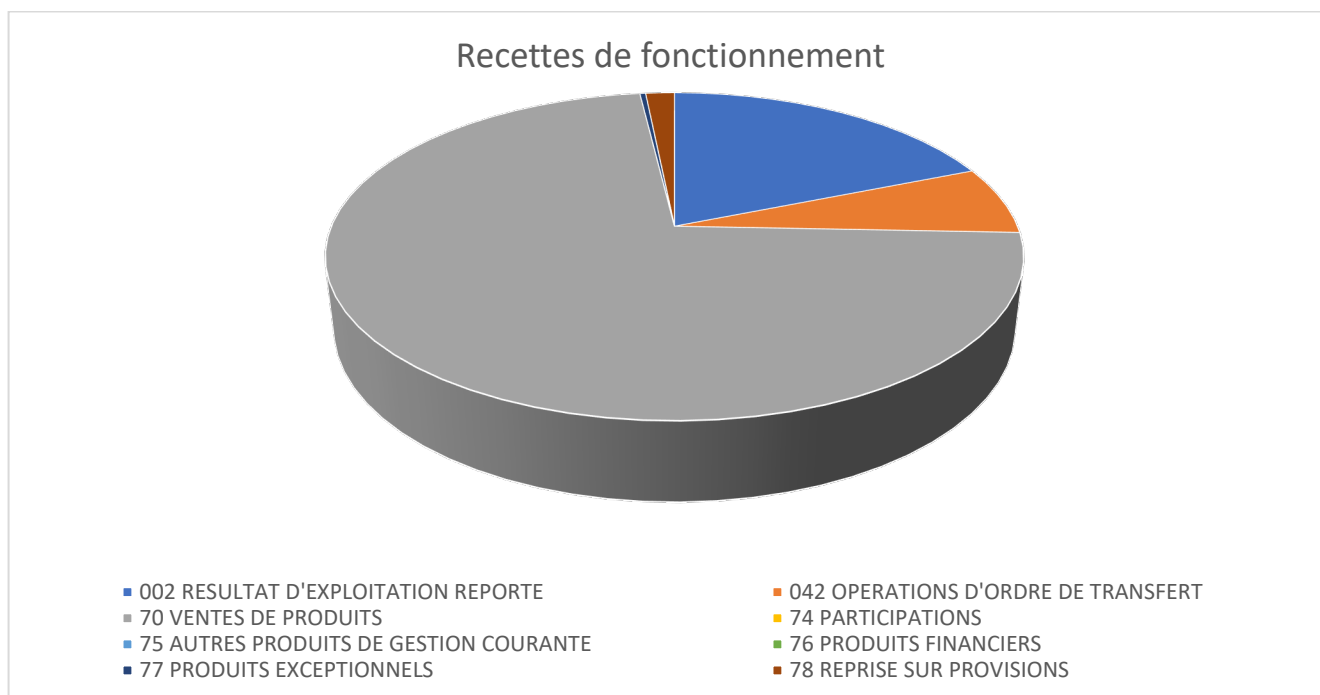
- Subvention demandée (attente de l'arrêté d'attribution)

d) Les subventions d'investissements prévues pour 2025 :

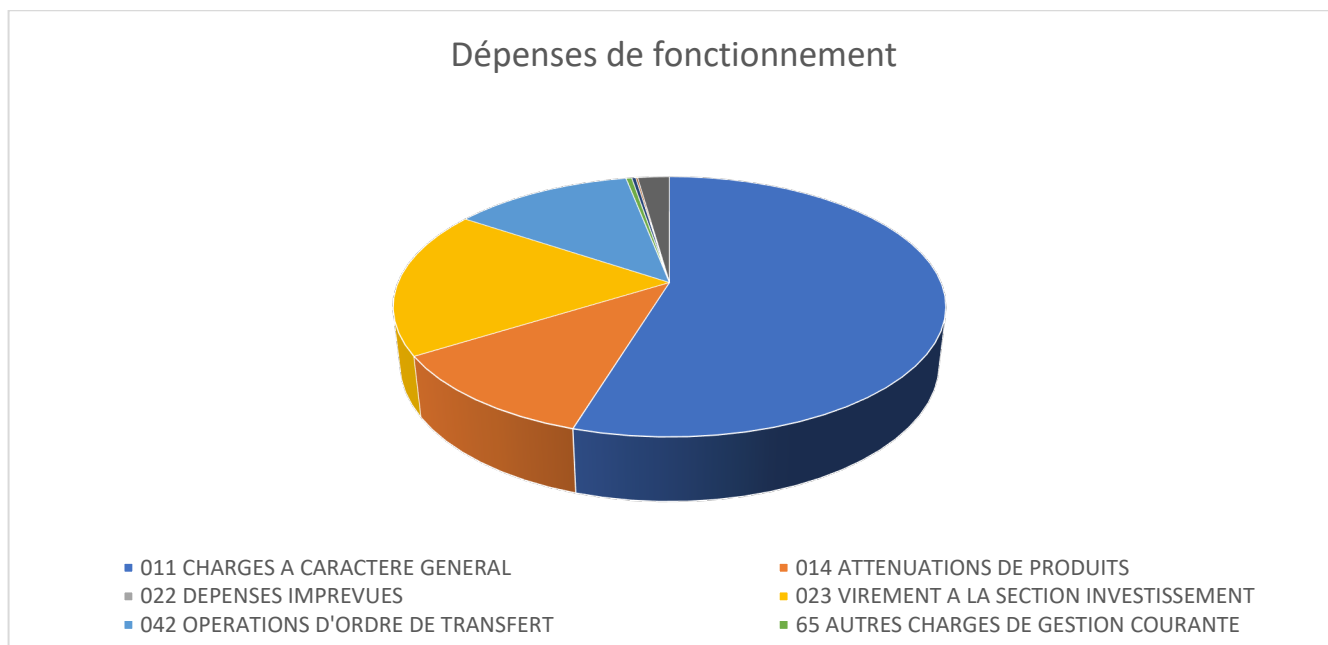
- de la Région : 33 672 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes de fonctionnement :



b) Dépenses de fonctionnement



c) Ratios :

Encours de la dette	2021	2022	2023	2024
Annuités de la dette	232 436	183 180	183 052	179 224
Montant de la dette au 31/12	1 011 898	730 977	584 185	430 267
Epargne brute	326 419	526 902	91 445	590 045
Epargne nette	157 085	383 206	-59 041	436 127
Capacité de désendettement	3,10	1,39	6,39	0.73